

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, le 7 juin 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2
 monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3
 monsieur André Lévesque, conseiller #4
 monsieur Michel Brouillard, conseiller #5
 madame Hélène Dufault, conseillère #6

EST ABSENTE : madame Lise Laferrière, conseillère #1

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 143-06-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

En y ajoutant :

- 6.13 Achat de pots pour les fleurs 2016
- 6.14 Fermeture du bureau municipal – saison estivale 2016
- 6.15 Institution financière – autorisation de signature

En y modifiant :

- 6.10 Assurance environnement
- 7.3 Déneigements rues privées 2016-2017

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 144-06-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 mai 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Aucun.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 145-06-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 1^{er} juin 2016 :

- Comptes pour approbation : 42 153,35\$
- Salaires : 39 540,25\$
- Comptes à payer : 101 687,08\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 1^{er} juin 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE

- Subvention Pacte Rural – 18 227,00\$ pour les lignes du soccer.
- Vote en lien avec le schéma d'aménagement pour l'addenda 10 (à suivre).

6.3 OMH - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

Résolution numéro 146-06-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de prendre acte du dépôt de la documentation en lien avec la révision budgétaire 2016 de l'OMH et de la contribution de la municipalité à 5 053,00\$ et de ne pas accepter de payer sa quote-part des sommes investies dans le RAM-capitalisable en lien avec une réfection du stationnement.

La municipalité aimerait prévoir ces sommes à son prochain budget 2017.

6.4 SUBVENTION PAARRM 2016-2017 - DÉPUTÉ DE JOHNSON

Résolution numéro 147-06-2016

Considérant la communication reçue en mai 2016 par le bureau du député de Johnson, en lien avec le PAARRM (Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal);

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de compléter la demande d'aide financière pour les travaux de changement de ponceau dans le 3^e Rang (incluant le matériel et les travaux en régie), l'asphaltage mécanisé de l'allée piétonnière sur la rue Paul-Lussier et des travaux d'asphaltage mécanisé sur une partie du 2^e Rang et de la 1^{ère} Avenue. Bref, le montant demandé au député de Johnson pour le PAARRM en lien avec les travaux mentionnés est de 100 000\$.

6.5 TAXATION 2017 – TAUX PARTICULIER POUR TERRAINS VACANTS

Résolution numéro 148-06-2016

Considérant l'intérêt de la Municipalité pour son développement;

Considérant que des terrains vacants déjà desservis par les services municipaux sont non développés;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, qu'un taux particulier soit imposée sur ces terrains, et ce, à partir du prochain rôle d'évaluation. Le taux de cet indicatif sera défini plus tard.

La conseillère #6, madame Hélène Dufault, se retire pour le prochain point, mentionnant qu'elle avait fait partie des propriétaires invités à soumissionner pour l'achat du lot #9 906 961.

6.6 VENTE DE TERRAIN – LOT # 5 906 961

Résolution numéro 149-06-2016

Considérant la promesse d'achat du lot # 5 906 961, appartenant à la Municipalité;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner ladite promesse d'achat et d'autoriser la direction générale et le maire à signer les papiers notariés.

La conseillère #6, madame Hélène Dufault, reprend son siège.

6.7 CONGRÈS FQM - 2016

Résolution numéro 150-06-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'inscription de trois (3) membres du conseil soient : Yves Petit (maire), Lise Laferrière (conseillère #1) et Hélène Dufault (conseillère #6), au congrès de la FQM 2016 (Fédération Québécoise des Municipalités) au coût total de 2 160,00\$ avant taxes. De plus, que tous les frais encourus leur soient remboursés selon le règlement 468-2014 *remboursements des frais de repas, déplacements et couchers pour les élus et employés.*

6.8 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMMISSION SCOLAIRE – MODIFICATION 1^{ER} JANVIER 2016

Résolution numéro 151-06-2016

Considérant le protocole d'entente entre la Municipalité et la commission scolaire en lien avec l'utilisation des locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services signés en 2009;

Considérant une mise à jour des annexes au 1^{er} janvier 2016;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le maire et la direction générale à signer la modification à ladite entente.

6.9 LIGNES TÉLÉPHONIQUES AVEC TÉLÉBEC – RENOUELEMENT DE CONTRAT 5 ANS

Résolution numéro 152-06-2016

Considérant le renouvellement du contrat pour les lignes téléphoniques du 450-791-2020 et 450-791-2083;

Sur proposition de Stephan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat pour cinq (5) ans (2016 à 2021) avec la compagnie Télébec au coût de 81,08\$ avant taxes par mois pour chacune des lignes téléphoniques.

6.10 ASSURANCE ENVIRONNEMENT

Résolution numéro 153-06-2016

Considérant que l'assureur de la Municipalité demande une évaluation des risques avant d'être assuré pour les risques environnementaux;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'ajouter la protection environnement telle que proposée par l'assureur dans la correspondance du 15 avril 2016, pour un maximum de 6 000,00\$ pour une couverture de 2 000 000,00\$.

Cet ajout de protection n'inclut pas l'usine d'épuration des eaux usées.

Prendre note que cette résolution abroge la résolution 125-05-2016.

6.11 DÉMISSION AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT

Dépôt de la lettre de démission au poste de maire suppléant de la part de la conseillère #6, madame Hélène Dufault.

La conseillère #6, madame Hélène Dufault, mentionne qu'elle démissionne du poste de maire suppléant considérant le nombre important de projets dans notre Municipalité et le manque de transmission d'informations, qu'elle ne peut pas suppléer adéquatement au suivi des dossiers pour le bien de la Municipalité.

C'est pour cette raison qu'elle remet au conseil sa démission au poste de maire suppléant. Prendre note qu'elle demeure à son poste de conseillère #6, et ce jusqu'à la fin de son mandat.

6.12 NOMINATION AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT

Résolution numéro 154-06-2016

Sur proposition de Stephan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de nommer le conseiller #3, monsieur Réjean Rajotte, au poste de maire suppléant.

6.13 ACHAT DE POTS POUR LES FLEURS 2016

Résolution numéro 155-06-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, d'acheter 6 pots permanents au coût de 100,00\$ avec leur base à 80,00\$ chacun avant taxes chez Les Ornaments Prestige.

Cette résolution abroge la résolution 284-12-2015.

6.14 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – SAISON ESTIVALE 2016

Résolution numéro 156-06-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stephan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de fermer le bureau municipal du 25 juillet 2016 au 5 août 2016 inclusivement. De plus, le bureau municipal sera fermé le vendredi 24 juin 2016 (fête nationale du Québec) et le vendredi 1^{er} juillet 2016 (fête du Canada).

6.15 INSTITUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Résolution numéro 157-06-2016

Considérant qu'il y a lieu de réviser les signataires autorisés à la Caisse Populaire de la Seigneurie de Ramezay et au Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que les signataires autorisés pour tous les effets bancaires provenant de la Caisse Populaire de la Seigneurie de Ramezay et du Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska soient :

- Monsieur Yves Petit - maire
- Madame Véronique Piché - directrice générale
- Madame Sylvie Vanasse - Directrice générale adjointe
- Monsieur Réjean Rajotte – conseiller #3

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ACHAT(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 158-06-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de procéder aux achats suivants :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| • 4 pneus neufs (Colorado) | 676,76\$ (avant taxes) |
| • Marche pied pour (Silverado) | 481,75\$ (avant taxes) |

7.2 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX – CONTRAT DE 3 ANS (2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019)

Résolution numéro 159-06-2016

Considérant la résolution 108-04-2016;

Considérant que la Municipalité a reçu une (1) soumission;

- Transport S. Girard inc. 92 499,87\$ (avant taxes)

Considérant que l'offre de services est conforme;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Transport S. Girard inc. pour une somme totale de 92 499,87\$ (1 847,78\$ le kilomètre) avant taxes pour le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons hivernales 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

7.3 DÉNEIGEMENTS RUES PRIVÉES 2016-2017

Résolution numéro 160-06-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de donner à contrat le déneigement des rues privées à la compagnie

Irrigation Marcel Girard Fils inc. au coût de 6 000,00\$ avant taxes pour la saison hivernale 2016-2017.

7.4 ENTÉRINER ACHAT AQUEDUC – TESTS POUR LA TOXICITÉ AVEC AJUSTEMENT DE PH

Résolution numéro 161-06-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la demande de tests pour la toxicité avec ajustement de pH à l'aqueduc au coût de 603,00\$ avant taxes, par la compagnie Biovet inc.

7.5 EAUX USÉES - FACTURES TETRA TECH - PAIEMENT

Résolution numéro 162-06-2016

Considérant les factures # 15303662 et 15303666;

Considérant que d'autres options ont été évaluées suite aux discussions avec le MAMOT (Ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire);

Considérant que ces options n'étaient pas prévues au contrat;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la facture #15303662 au montant de 2 993,56\$ avant taxes et la facture #15303666 au montant de 2 616,25\$ avant taxes.

Prendre note que cette dépense est quand même affectée au montant forfaitaire du contrat pour l'ingénierie préliminaire, mais si dépassement de coût il y a, ces dépenses seront imputées au surplus accumulé.

7.6 VENTE DE L'ANCIENNE VENTILATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 708, RUE PRINCIPALE (AQUEDUC) – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Résolution numéro 163-06-2016

Considérant la résolution 117-05-2016;

Considérant l'ouverture d'enveloppe #160078 par le biais du Centre de Services Partagés du Québec;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de vendre l'ancienne ventilation de l'immeuble situé au 708, rue Principale (Aqueduc) par le biais du Centre de Services Partagés du Québec au montant de 476,50\$ avant taxes à l'acheteur #17545 (Guy Chavret).

7.7 VENTE DU CAMION SIX (6) ROUES – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Résolution numéro 164-06-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de vendre le camion six (6) roues par le biais du Centre de Services Partagés du Québec.

7.8 ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCES AU PUIS PE1

Résolution numéro 165-06-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter et de faire installer un système de caméras de surveillance au puits PE1 au coût de 1 492,64\$ avant taxes par la compagnie Accès informatique.

7.9 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ – CONTRAT 2016-2017-2018

Résolution numéro 166-06-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stephan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, que la compagnie Lignes Maska effectuera le marquage de la chaussée sur le territoire de la municipalité pour les années 2016, 2017 et 2018 au coût annuel de 9 339,00\$ avant taxes.

7.10 IMMEUBLE SITUÉ AU 379, 7^E AVENUE - RÉFECTION DE JOINTS DE BRIQUES

Résolution numéro 167-06-2016

Considérant la dégradation et le manque de joints de briques à certains endroits sur l'immeuble situé au 379,7^e Avenue (bureau municipal/caserne incendie) ;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de faire faire la réfection par la compagnie Maçonnerie Gérard Picard inc., au coût de 3 500,00\$ avant taxes.

7.11 ACHAT - POLISSEUSE

Résolution numéro 168-06-2016

Considérant l'entretien de l'immeuble au 421, 4^e Avenue;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter une polisseuse chez Équipement Sanitaire Drummond inc. au coût de 2 350,00\$ avant taxes.

7.12 ACHAT GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

Résolution numéro 169-06-2016

Considérant qu'une glissière de sécurité est endommagée dans le 4^e Rang;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stephan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de remplacer la glissière de sécurité au montant de 1 105,00\$ avant taxes à la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ACHAT(S) DU SERVICE INCENDIE

Point annulé.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) nous informe sur la Régie des déchets.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION ZONE 402 À MÊME LA ZONE 208

Point reporté.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller #3 et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

11.2 PLANS DU FUTUR IMMEUBLE AU 425, 6 AVENUE - ARCHITECTE

Résolution numéro 170-06-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de faire faire des plans vu de haut et de côté avec estimation des coûts par Justin Viens architecte au coût de 3 750,00\$ avant taxes.

11.3 VENTE DE GARAGE

Résolution numéro 171-06-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité décrète la première fin de semaine de juin pour les ventes de garage. Seule fin de semaine officielle.

12. SUJETS DIVERS

Aucun.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 172-06-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 22h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière